

P.A.S.S.

PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ

POUR QUI ?

VOUS AVEZ BESOIN DE SOINS ET

Vous n'avez pas de droits ouverts à la sécurité sociale
OU

Vous n'avez pas de mutuelle
OU

Vous avez une mutuelle et vos ressources mensuelles sont
inférieures à 1 007 € pour une personne ou **1 510 €** pour un couple
au 01/04/2019

L'ASSISTANTE SOCIALE PASS :

Vous accompagne dans vos démarches :

Ouverture des droits
CMU C

Aide à la Complémentaire Santé
(ACS - aide à la mutualisation)

Aide Médicale Etat

LE MÉDECIN :

Vous examine

et fait le point sur votre état de santé.
Il coordonne les soins dont vous avez besoin.

OU S'ADRESSER ?

**CENTRE HOSPITALIER COMMINGES
PYRÉNÉES DE SAINT-GAUDENS**

Hôpital - Avenue de St-Plancard

Le mardi à 9h

Prenez rendez-vous au 05.62.00.45.75

MAISON DE SANTÉ DE MONTRÉJEAU

14 bis avenue de Mazères
(en face la gendarmerie)

Le 1^{er} lundi du mois de 9h30 à 12h

Prenez rendez-vous au 05.61.95.36.37